

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

Présents : Mmes : Christiane CAHUZAC, Claire FOUNTAINE Hélène LA SALMONIE, Annick MICHAUD, Brigitte VIAUD, Mrs : Jacques BOISNARD, Gérard CARREAU, José CERVERA, Roland DANO, Régis DUPERRIER, Raymond GOHIER, Briec PERNES.

Excusé : François GRIMMEISEN

Invités : Mrs Jean-Louis MATTEI.

Ordre du Jour :

Règlement financier interne :

- Prise en charge de techniciens mis à dispo par les clubs. (décision à prendre)
- Indemnités kilométriques, forfait téléphonique, (décision à prendre)
- Epreuves ou stages pris en compte par la ligue, (décision à prendre)

Constitution d'une commission « ressources humaines » en relation avec la Présidence

- Composition,
- Objectifs.
- Avenants aux contrats de travail, fiches de paie, mutuelle.

Information et échanges concernant le courrier adressé par Maxime Frouin,

Dossiers administratifs en cours et prise de décisions :

- Assurance, biens mobiliers (photocopieuse, Contrat internet et téléphone, location bureaux Talence, Gaïa Limoges et La Rochelle, etc...)

- Signatures compte bancaire.
- Convention type de mise à disposition du matériel appartenant à la ligue,
- Convention type de mise à disposition de techniciens des clubs pour action ligue.

Participation à Conforexpo Bordeaux du 1 au 5 novembre 2017 et Soirée des champions Nouvelle-Aquitaine.

Participation de la LVNA à la semaine de Figaro à Bordeaux et La Rochelle du 27 mai au 3 juin 2017.

Questions diverses

La séance est ouverte à 17h15.

DECISION 1 - Indemnités kilométriques :

- Avec 10 voix pour et 1 contre, le Bureau Exécutif fixe le barème d'indemnité kilométrique à :
 - o 0,40 € du Km jusqu'à 10 000 Km (0,45 € si la voiture tracte une remorque)
 - o 0,35 € du Km au-delà de 10 000 Km (0,40 € si le véhicule tracte une remorque).

Ce barème s'applique quelque soit la marque ou la puissance du véhicule. Il englobe l'ensemble des frais de fonctionnement du véhicule, dépréciation, sinistre et assurance. Seuls les péages ou les parkings peuvent constituer des frais complémentaires.

- Ce barème ne pourra être appliquée que pour des missions reconnues et acceptées par la Ligue. Le formulaire de « demande de remboursement de frais » sera utilisé pour résumer les dépenses de chaque mission.

-

DECISION 2 – forfaits téléphoniques :

- A l'unanimité le Bureau Exécutif décide que :
 - o Les salariés qui utilisent régulièrement leur téléphone mobile comme moyen de communication personnel seront indemnisés sur la base d'un forfait mensuel hors de 20 € hors les 5 semaines de congés.

DECISION 3 – Indemnités des techniciens mis à disposition de la Ligue :

- le BE vote à 8 voix pour, 1 contre et 3 abstentions le taux forfaitaire de 120€/journée de 8 heures.

DECISION 4- Indemnités kilométriques, location de camion, hébergement, restauration des entraîneurs sur stages et régates :

- le BE vote à l'unanimité moins 1 voix contre et une abstention, pour la prise en charge des frais par familles des coureurs encadrés.

DECISION 5 - La prise en charge par la Ligue de la moitié de la carte de transport en commun d'Aurélié pour se rendre à son travail est maintenue.

DECISION 6 – Convention pour prêt du matériel de la Ligue et mise à disposition des techniciens des clubs pour action de la Ligue : Le BE adopte le principe des conventions mais juge nécessaire de toiletter les conventions existantes et étudie l'hypothèse d'une convention par évènement et par entraîneur.

COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES : Raymond souhaite la création de cette commission avec les objectifs suivants :

- Suivi du planning des 7 salariés de la Ligue
- Evaluations annuelles
- Suivi des progressions de carrières

DECISION 7- Le BE désigne d'office Le président Raymond et La Secrétaire Générale Christiane, auxquels viennent s'ajouter Annick, Claire et Briec.

DECISION 8- Concernant le CUI d'Aurélié, il faut refaire une demande annuelle

DECISION 9- Concernant les mutuelles complémentaires des salariés, nous continuons sur des mutuelles différentes. Annik continue de faire des simulations, car elle pense que la mutuelle d'Aurélié est mieux sur le rapport qualité/prix.

DECISION 10 – Assurance RC de la Ligue plus contrat couvrant l'immobilier et le mobilier de la Ligue : Seule la MACIF assurant les biens de l'ex ligue de Poitou- Charentes a répondu à nos demandes de devis et nous assurerait pour la RC, immobilier et mobilier pour la somme de 5 109€ soit une différence de 300 € avec 2016. Le BE vote à l'unanimité pour signature avec la MACIF.

DECISION 11 – Sur la subrogation relative aux congés de maladie de nos salariés, l'assurance s'élève à 1 205€/an. Nous étudions l'offre, mais le BE dans son ensemble s'oppose à cette charge.

DEMANDE D'AUGMENTATION DE SALAIRE ET DE REVISION DE SON STATUT DE MAXIME FROUIN :

DECISION 12 – Deux propositions voient le jour :

- Une augmentation de 200€ net mensuel à partir du 1^{er} mai
- Une augmentation de 150 € net mensuel à partir du 1^{er} mai

Le BE vote par 7 voix pour les 200€ , contre 2 pour les 150 €

SIGNATURE BANCAIRE : François s'est rendu à l'agence détentrice du compte de la Ligue. Le feu vert a été donné pour le regroupement des trois comptes mais les anciens comptes ne seront pas fermés immédiatement. Raymond, François et Annick auront la signature.

DECISION 13 – Faire un courrier d'annonce de rédiger le prélèvement au nom de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT : Brigitte demande d'avoir un budget prévisionnel plus précis pour pouvoir engager des actions.

COMMISSION SPORTIVE VOILE LEGERE Briec déclare que c'est la même chose pour lui. Pour l'instant il travaille au ressenti. Il va réunir son équipe le 17 mai prochain. Christiane lui demande de nous donner la liste de ces membres.

COMMISSION SPORTIVE HABITABLES : Claire a répertorié les bassins de navigation et a demandé à Éric LIMOUZIN de prendre en charge ce secteur. La commission sera gérée par 13 membres.

Le programme de Claire pour 2017 :

Avoir des équipages néo-aquitains sur les championnats de France Glisse en Open 570 à Brest avec un stage préparatoire mené par Jean-François HOUYOUX

Présenter 4 équipages au Championnat de France Flotte Collective Habitables sur Longtze entraînés par Marc REINE.

Présenter une équipe au Championnat de France de Match Race.

Mutualiser les clubs pour obtenir l'organisation des Championnats de France en Nouvelle-Aquitaine.

SOIREE DES CHAMPIONS : Raymond propose de faire deux évènements

Palmarès des champions internationaux et nationaux au Grand Pavois de la Rochelle

Palmarès des champions Nouvelle-Aquitaine au Salon Vivons Sports à Bordeaux.

COURSE DU FIGARO 20017 : Raymond donne les commandes à José, étant acquis que la BPACA ne participera pas à cette manifestation.

Le Président
Raymond GOHIER



La Secrétaire Générale
Christiane CAHUZAC

